

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 04 JANVIER 2016  
N°07/2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE LE QUATRE JANVIER**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18 décembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS** : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CERONI J., CHABANY S., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

**PROCURATIONS** : CATTANI J. L. à MENDEZ M., CHAIB J. à CERONI J., ZANNI B. à MILET F.

**ABSENT** : KOENIG S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame HAMEL Elisabeth est nommée secrétaire de séance.  
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**VŒU RELATIF A L'AVENIR DES SERVICES POSTAUX**

Le Conseil municipal rappelle son attachement aux services publics de proximité. A ce sujet, les élus s'inquiètent pour l'avenir du bureau de Poste de Champ sur Drac.

En effet, après la fermeture de l'unique distributeur automatique de billets (DAB) de la commune il y a 4 mois, les usagers du bureau de Poste ont trouvé porte close du 17 décembre au 3 janvier : deux semaines de fermeture pendant la période des fêtes de fin d'année d'un guichet qui accueille les usagers de la Poste et les clients de la Banque Postale de Champ sur Drac et des communes voisines.

Après la fermeture de la Poste de Saint Georges de Commiers en 2009 et de celle de Jarrie en 2010, cette nouvelle interruption de fonctionnement, après la fermeture de 3 jours lors des précédentes vacances scolaires, apparaît comme une menace sur ce service essentiel dans la vie locale.

Plusieurs démarches ont été engagées auprès de la direction de la Poste, la municipalité a proposé sa participation pour financer l'installation d'un nouveau distributeur automatique de billets.

Malgré de nombreuses relances, elles sont restées sans réponse !

Plutôt que de développer une activité de proximité qui répondrait à une forte demande, la Poste réduit son offre de services.

**SANS REPONSE A SES COURRIERS ET A SES PROPOSITIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMP SUR DRAC, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**DEMANDE** à la Direction de la Poste de :

- lui indiquer quel est le devenir du Bureau de Poste de Champ sur Drac
- lui préciser la suite donnée à la proposition d'installation d'un distributeur automatique de billets

**INVITE** la population et les usagers des services de la Poste à signer la pétition lancée par les élus de Champ sur Drac en faveur de la défense des services postaux de proximité et à participer au rassemblement qui sera organisé le mercredi 10 février prochain à 11h30 devant la Poste de Champ sur Drac.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 11 janvier 2016.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

Le Maire,

